



[Home](#) [+ d'infos](#) [Contact](#)



NEWSLETTER #189

FAITS MARQUANTS

Evolution du décret relatif la normalisation



Le décret 2009-697 encadrant la normalisation en France a été récemment modifié (Décret n° 2026-93 publié le 13 février 2026). Plusieurs changements notables sont à souligner concernant l'organisation, la durée d'agrément et les modalités financières liées aux travaux de normalisation :

- **Renforcement des prérogatives du Délégué Interministériel à la Normalisation**

Le Délégué Interministériel à la Normalisation (DIN) joue désormais un rôle accru auprès du Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation (CCPN) de l'AFNOR

- **Durée d'agrément des Bureaux de Normalisation Sectoriels**

La durée maximale de l'agrément délivré aux Bureaux de Normalisation Sectoriels (BN) passe de quatre à cinq ans

- **Repositionnement du Comité d'Audit et d'Évaluation**

Le Comité d'Audit et d'Évaluation (CAE), chargé de l'évaluation des Bureaux de Normalisation, est désormais placé sous l'autorité du Délégué Interministériel aux Normes (DIN), et non plus auprès de l'AFNOR

- **Référentiel d'audit**

Le décret 2026-93 définit désormais le référentiel applicable aux audits d'évaluation des BN, à savoir la norme NF X50-088

- **Contribution financière des entreprises**

En ce qui concerne la contribution financière des entreprises aux travaux de normalisation, l'exonération est désormais limitée aux seules micro-entreprises. Les PME, qui bénéficiaient auparavant de cette exonération, disposeront désormais d'un tarif préférentiel. Ces mesures entreront en vigueur à partir du 1er avril 2026.



Formation

Une formation au fonctionnement de la normalisation européenne et internationale sera organisée le **26 mai 2026, de 10h à 12h**, sous la forme d'un webinaire. Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire via l'adresse : contact@bn-auto.com

Révision de l'ISO 16232, Propreté des composants et systèmes



La norme **ISO 16232** définit des méthodes et exigences permettant d'évaluer la propreté particulière des composants utilisés dans les véhicules routiers. Elle constitue aujourd'hui un document de référence international qui définit des méthodes de détermination, d'extraction, de filtration et d'analyse des particules contaminant les pièces automobiles critiques. L'objectif est de permettre une meilleure comparabilité des résultats entre fabricants, laboratoires et fournisseurs. Cette norme phare est aujourd'hui en cours de révision. Un premier projet de document a déjà été soumis à commentaires, ce qui permet de générer une deuxième version du document de travail intégrant la résolution des commentaires reçus. Une consultation sur ce document révisé est prévue entre la mi-avril et la mi-juin 2026. La commission de normalisation BNA/CN-34 participe activement à ces travaux de normalisation.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y participer.

Contact: contact@bn-auto.com

Développement de la nouvelle série ISO 25769



La série ISO 25769 décrit les exigences électriques et les essais applicables aux systèmes et composants électriques et électroniques des véhicules routiers fonctionnant à des tensions d'alimentation nominales en courant continu de 12 V, 24 V et 48 V. Les généralités sont décrites dans la partie 1. La partie 2 est applicable aux systèmes et composants alimentés par des convertisseurs CC-CC, la partie 3 aux systèmes et composants alimentés par un alternateur ou un générateur. Les travaux avancent à un rythme soutenu au sein du groupe de travail ISO/TC 22/SC 32/WG 2 « Conditions environnementales ». Un troisième document sera soumis à consultation dans le groupe de travail en juin-juillet 2026. Un petit groupe d'experts français s'implique dans l'élaboration de ces normes. Si vous êtes intéressé(e) par ces sujets, venez les rejoindre.